



## Communiqué de presse

**19 juillet 2016**

### Concession de la plage de La Baule : l'occasion d'une application exigeante du décret « plage »

Hier s'achevait l'enquête publique concernant la concession de plage de la Baule. Les représentants de FNE Pays de la Loire et de Vert Pays Blanc et Noir (VPBN) ont rencontré la commissaire enquêteur et lui ont remis leur déposition commune. À cette occasion, ils ont rappelé que l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages et que les activités humaines doivent être compatibles avec les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques.

#### **La mise en œuvre tardive du décret « plage » de 2006**

Nos associations rappellent que la mise en concession prévue dans le cadre de ce projet vise à répondre aux exigences d'un décret de 2006 qui prévoit notamment que les installations implantées sur les plages (restaurants, bars, centres de loisirs...) doivent être démontées pendant la période hivernale afin d'éviter les dégradations liées aux fortes marées.

*« À La Baule comme sur de nombreuses plages de notre région, l'inapplication du décret de 2006 a conduit à pérenniser des installations en dur qui subissent régulièrement les assauts de la mer »* expose Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. *« Cette remise à plat tardive est nécessaire et nous appelons à la forte vigilance des services de l'Etat quant à l'octroi de dérogations à l'obligation de démontage hivernal au vu des risques climatiques observés ces dernières années ».*

#### **Une ambition environnementale trop timorée**

Le projet de concession prévoit des modalités d'exercice des activités de plage jugées à ce stade insuffisantes par nos associations d'un point de vue environnemental : techniques d'entretien « agressif » de l'estran, maintien de douches de plage gourmandes en eau, faiblesse des prescriptions relatives à la gestion des déchets... ainsi plus globalement qu'un règlement de police et d'exploitation très peu détaillé.

Pour Mireille Bourdon, présidente de Vert Pays Blanc et Noir : *« La concession susceptible d'être accordée à l'entreprise VEOLIA ne doit pas aboutir à un recul des exigences quant à la conciliation de l'accessibilité au public, protection des milieux naturels, préservation contre les risques littoraux et exercice des activités économiques, en rupture avec certaines pratiques préalablement observées dans la baie de La Baule. Nous espérons que le projet, que nous soutenons dans son principe, pourra être amélioré d'ici à son adoption ».*